



Strasbourg, Saint-Petersbourg, le 10 mars 2017

Or. Engl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT  
(COMMISSION DE VENISE)**

en coopération avec

**LA COMMISSION ELECTORALE CENTRALE DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

et

**L'ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS**

**14<sup>e</sup> CONFERENCE EUROPEENNE DES  
ADMINISTRATIONS ELECTORALES**

**« DES ADMINISTRATIONS ELECTORALES  
OPERATIONNELLES POUR DES ELECTIONS  
DEMOCRATIQUES »**

**Lundi 15 et mardi 16 mai 2017**

**Saint-Petersbourg  
Palais Tavrisheskiy  
47, rue Shpalernaya**

**DOCUMENT EXPLICATIF**



La 14<sup>e</sup> Conférence européenne des administrations électorales portera sur la manière d'assurer la fonctionnalité des administrations électorales comme élément essentiel afin d'assurer des élections démocratiques. La Conférence mettra l'accent sur le travail fait par les administrations électorales, leurs structures, leurs forces et éventuelles faiblesses. Elle ne se limitera pas à traiter de la question des structures des administrations électorales mais également de leur composition ainsi que de la façon dont elles fonctionnent. Des administrations électorales opérationnelles nécessitent des ressources humaines et financières suffisantes pour être capable d'organiser des cycles électoraux dans leur intégralité de manière transparente et indépendante. De plus et en vue d'assurer des élections démocratiques, les institutions chargées d'organiser des élections doivent demeurer impartiales. Ainsi les notions d' « administrations électorales opérationnelles » et d' « élections démocratiques » sont-elles inextricablement liées.

**Le lundi matin 15 mai 2017**, le sujet de la **première session plénière** portera sur « Des administrations électorales fonctionnelles ». La session traitera des bonnes pratiques visant à améliorer le fonctionnement des administrations électorales.

Trois sessions de travail suivront. Etant donné que les trois sessions auront lieu simultanément et seront en lien direct avec le thème principal de la première session plénière, les participants auront la possibilité de choisir la session de travail de leur choix parmi les trois proposées.

#### *Comment assurer des administrations électorales efficaces ?*

Assurer des administrations électorales efficaces implique tout à la fois des structures internes solides et un fonctionnement efficace de ces dernières. Concernant les structures internes des administrations électorales, leur composition et notamment l'équilibre politique des membres nommés sur une base politique est d'une importance capitale en vue de garantir des administrations électorales efficaces. La représentation des genres et des minorités nationales dans la composition des administrations électorales, le caractère inclusif du processus de prise de décision, le budget des administrations électorales mais aussi le rôle des nouvelles technologies dans la gestion des administrations électorales sont également des sujets de discussion intéressants concernant le fonctionnement interne des administrations électorales.

#### *Comment garantir des administrations électorales transparentes et interactives ?*

La communication aussi bien interne qu'externe des administrations électorales avec les institutions nationales, les institutions internationales et le public (en d'autres termes, comment garantir la diffusion de l'information à tous les citoyens) est le sujet principal qui sera débattu au cours de cette session de travail. Les participants à cette session débattront également de la coopération entre les administrations électorales et les autres organes gouvernementaux, tels que les instituts de statistiques, les institutions d'audit (ou cours des comptes), qui peuvent assister les administrations électorales dans leurs opérations électorales. Le rôle d'internet et des réseaux sociaux et les relations avec les médias sont aussi des sujets intéressants qui pourraient être débattus.

#### *Comment améliorer la législation en vue de garantir des administrations électorales fonctionnelles ?*

Les participants à cette troisième session de travail discuteront des législations régissant les responsabilités des administrations électorales. Il sera également utile que ce groupe débatte du rôle réglementaire éventuel des administrations électorales et de la manière dont elles peuvent jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre et l'interprétation de la législation électorale tout en organisant des élections et donnant mandat aux commissions

électorales de rang inférieur. Nous considérons également intéressant de discuter de l'éventuelle implication des administrations électorales pendant les réformes électorales entreprises par le législateur. De la même façon, il serait opportun de débattre de l'utilisation qui est faite des rapports des observateurs nationaux et internationaux d'élections après la tenue d'élections comme base utile au législateur souhaitant améliorer la législation électorale.

**Le lundi après-midi 15 mai 2017**, La seconde session plénière traitera du sujet : « Des administrations électorales professionnelles ». L'objectif de cette session est d'échanger sur les bonnes pratiques concernant le professionnalisme des administrations électorales et les méthodes et règles susceptibles de renforcer ce professionnalisme. Le professionnalisme exige une organisation rigoureuse des élections par des membres des administrations électorales bien formés et expérimentés. Au cours de l'après-midi en question, des chercheurs de l'Université d'East Anglia (Grande-Bretagne) présenteront les conclusions de l'étude du projet « amélioration de la gestion électorale : les déterminants organisationnels de l'intégrité électorale » conduite depuis la présentation faite lors de la 13<sup>e</sup> édition de la Conférence.

La seconde session plénière sera également suivie par trois sessions de travail :

*Comment garantir le professionnalisme et la responsabilité des administrations électorales ?*

On débattera au cours de ce panel sur les compétences requises pour les agents des administrations électorales, surtout au rang inférieur. Pour un travail efficace tout au long du processus électoral, le professionnalisme exige une planification stratégique et opérationnelle pour les agents de l'administration électorale. Cela implique la publication des décisions adoptées par les commissions électorales ainsi que la publication des résultats. Il sera aussi important de débattre de l'accès des observateurs électoraux à l'intégralité du processus électoral, la responsabilité des administrations électorales considérées dans bien de pays comme des autorités administratives indépendantes ainsi que la manière de réaliser un équilibre entre l'indépendance et la responsabilité de ces dernières. A travers les expériences électorales passées, les participants à cet atelier vont débattre aussi de l'importance du retour d'informations que ce soit au sein de l'administration électorale elle-même, mais aussi avec les autres acteurs électoraux externes, tels que les parties politiques et la société civile.

*La formation des agents électoraux par les administrations électorales*

Face à la complexité des lois électorales adoptées ainsi que les attentes élevées à l'égard des agents des administrations électorales, il est de plus en plus important de soumettre ces derniers à des formations poussées. Cependant, le besoin de délivrer des formations en matière de processus électoraux est une nécessité aussi pour les autres acteurs électoraux tels que les juges électoraux, les mandataires, les observateurs électoraux etc. Quel est le rôle des administrations électorales dans la formation des différentes parties prenantes au processus électoral ?

*Comment renforcer la capacité des administrations électorales ?*

Nous avons constaté que les commissions électorales centrales sont dotées de centres de formations développés contrairement aux autres administrations électorales de rang inférieures. En ayant à l'esprit les différentes structures des administrations électorales, ce panel va échanger sur les bonnes pratiques concernant les unités ou centres de formations modernes que ce soit au niveau interne ou externe. L'un des éventuels sujets à débattre est l'amélioration des capacités internes en vue d'améliorer la formation des agents. Des discussions quant à l'utilisation d'une plateforme partagée et d'autres moyens visant à

renforcer les capacités internes et externes des administrations électorales peuvent également être entreprises.

Le **mardi 16 mai 2017**, des conférenciers vont être invités à intervenir durant la troisième et dernière séance plénière sur le sujet : “Vers des élections authentiquement démocratiques”. Cette session sera plus large que les deux premières et traitera des sujets variés et convergents à la fois dans le sens de l’amélioration des processus électoraux grâce aux administrations électorales et les autres acteurs électoraux. Trois ateliers de travaux vont suivre cette dernière séance plénière :

*La dimension parlementaire des élections: Comment concorder la législation nationale et les pratiques électorales avec les standards internationaux ? L’expérience des dernières élections européennes*

En se basant sur les récentes élections organisées aux différents pays. Les participants à cet atelier vont débattre de ce qui a été bien ou mieux entrepris durant les expériences électorales passées, offrant ainsi une vue d’ensemble sur les leçons apprises dans le domaine électoral. Dans ce cadre , les participants vont discuter de la manière de mise en œuvre par les acteurs électoraux des différents standards internationaux tels que contenus dans : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Article 25), La Convention Européenne des Droits de l’Homme (Article 3, Protocole 1), la convention relative aux standards pour des élections démocratiques et droits électoraux de la Communauté des Etats indépendants, le Code de bonne Conduite en matière électorale de la Commission de Venise et le document de Copenhague de l’Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe de 1990.

*Comment renforcer le droit de vote via les administrations électorales ?*

Ce panel discutera sur les méthodes utilisées par les administrations électorales en vue de renforcer le droit de vote. les participants discuteront des méthodes permettant aux électeurs qui sont temporairement en dehors de leurs résidences permanentes de pouvoir s’enregistrer avant le jour de l’élection - c’est-à-dire les conditions spécifiques pour un enregistrement prioritaire dans un autre bureau de vote - et ainsi de pouvoir voter au lieu de leurs résidences temporaires. Les participants vont aussi discuter des méthodes et garanties développées par les administrations électorales pour éviter le vote multiple et créer un registre électoral fiable.

*Comment assurer une meilleure compréhension des processus électoraux par les électeurs ?*

Durant cette session, les participants discuteront sur les possibilités offertes aux électeurs pour accéder aux informations sur le processus électoral. L’accès aux mécanismes de résolutions des différends électoraux, ainsi que d’autres mesures pour des élections plus transparentes peuvent être débattues. Il serait aussi utile de traiter la question du vote des personnes en situation de handicap que ce soit par rapport à l’accès à l’information ou bien l’accès au vote.

**Une quatrième et dernière session plénière sera consacrée à la discussion et l’adoption des conclusions de la 14<sup>ème</sup> conférence des administrations électorales.**